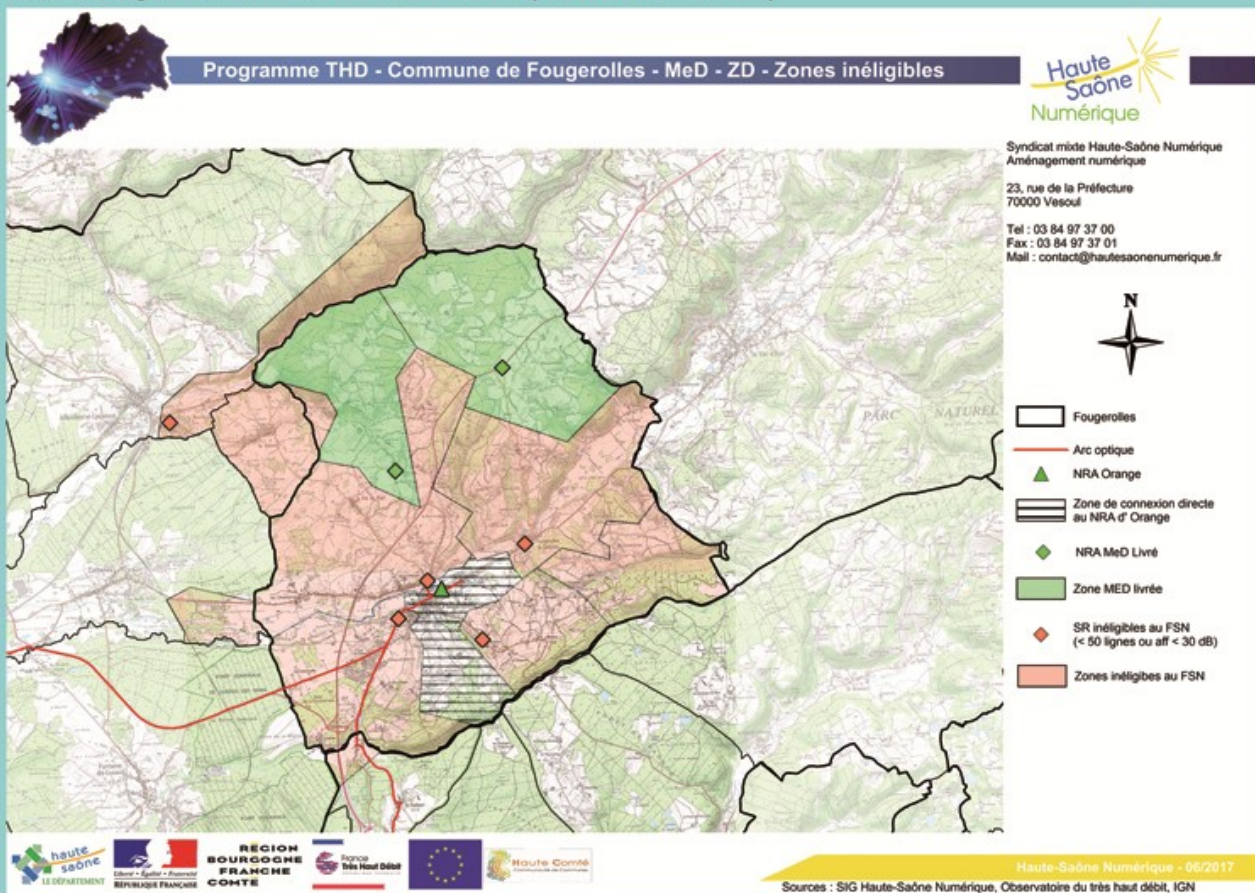


Seules sont éligibles les zones en vert sur la carte (Nord de la Commune)



> Comment bénéficier du VDSL2 ?

- **Vous n'avez pas d'opérateur**
Il suffit de souscrire à un opérateur présent sur la commune.
- **Vous êtes déjà client box d'un opérateur**
Le VDSL2 est disponible en option et sur demande. Il vous faut donc obligatoirement contacter votre opérateur afin de bénéficier des services de la VDSL2. Votre opérateur modifiera votre abonnement et vous permettra de bénéficier du débit nouvellement disponible, sans changement du montant de votre abonnement.

> Les opérateurs compatibles en Haute-Saône

orange Service Client Orange :
Tél. : 39 00
Site : www.orange.fr

bouygues Service Client Bouygues Télécom
Tél. : 10 64
Site : www.bouyguetelecom.fr

SFR Service Client SFR :
Tél. : 10 99
Site : www.sfr.fr

free Service Client FREE
Tél. : 32 44
Site : www.free.fr

Informations utiles

> Édito du Président de Haute-Saône numérique



Yves KRATTINGER
Président du Département de la Haute-Saône
Président de Haute-Saône Numérique

L'amélioration de la couverture numérique des territoires de la Haute-Saône est une priorité majeure pour le Conseil départemental. Un accès Internet performant constitue désormais un facteur essentiel du dynamisme économique des entreprises et de l'attractivité de nos territoires. Pour assurer un déploiement numérique équitable et cohérent, le Conseil départemental de Haute-Saône et les Communautés de communes se sont rassemblés dans le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique.

Guidé par la volonté de fournir aux Haut-Saônois « le bon débit, au bon endroit, au bon moment », notre attention s'est portée prioritairement sur les communes rurales qui n'avaient pas ou très peu de débit. 232 communes accueillent la Montée en Débit pour un montant d'investissement de 33,6 Millions d'euros.

Votre commune fait l'objet de ce déploiement et désormais, le Nœud de Raccordement aux Abonnés « Montée en Débit » est ouvert commercialement. Il permet au plus grand nombre des habitants d'accéder au Très Haut-Débit, c'est-à-dire une connexion Internet supérieure ou égale à 30Mégabits par seconde. De nouveaux services vous seront proposés tel que le Triple Play, la Vidéo à la Demande, le multi-écrans...

La réussite de l'aménagement numérique tient au travail des équipes techniques de Haute-Saône Numérique mais aussi au soutien de nos partenaires institutionnels : l'Etat qui pour cette phase de montée en débit apporte 12,4 Millions d'euros par le biais du Fonds de Solidarité Numérique et la Région 4,6 Millions d'euros, les Communautés de communes et le Département apportent ensemble le complément en fonds propres et par emprunt.

L'Aménagement numérique est un levier essentiel pour nos territoires, un défi que nous remporterons ensemble pour tous les Haut-Saônois. Ouvrons les champs des possibles en rendant nos territoires performants et attractifs, pour faire avancer la Haute-Saône, je m'y engage.

En Haute-Saône, les Communautés de communes sont les partenaires du Département pour l'aménagement numérique. Elles participent à hauteur de 9 euros par habitant et par an pendant dix ans au financement du budget de Haute-Saône Numérique, le syndicat en charge du déploiement des réseaux. Celui-ci regroupe les Communautés et le Département. L'investissement pour la couverture numérique est une priorité absolue pour préparer l'avenir de nos territoires ruraux.

En 2013, toutes nos communes ont transféré, en un temps record, la compétence numérique à notre Communauté. Les Communautés et le Département travaillent ensemble, en bonne harmonie. C'est ainsi que de nombreuses communes bénéficient d'ores et déjà d'une couverture en Très Haut Débit, grâce à l'arrivée de la fibre optique dans nos villages.

L'objectif est de parvenir à une couverture totale de notre territoire en Très Haut Débit, à travers les différentes technologies disponibles (montée en débit, fibre chez l'habitant, et pour l'habitat isolé la parabole...). C'est un défi relevé collectivement !



Anthony MARIE
Président de la Communauté de communes de la Haute-Comté

> Qu'est-ce que le VDSL2 ?

Le VDSL2 est la dernière technologie du réseau cuivre. Bien supérieur à l'ADSL, le VDSL2 permet des gains significatifs des débits Internet, les débits sont généralement compris entre **15 et 100 Mégabits/seconde**. Cependant le débit du VDSL2 dépend de la distance entre votre habitation et le NRA- «Montée en Débit» installé dans votre commune, comme le montre le schéma ci-dessous :

Débit Internet selon la distance « NRA Med et Habitat »



> Les Avantages du VDSL2

- La possibilité d'avoir le **Triple Play** c'est-à-dire :
 - * l'accès à l'Internet à haut, voire très haut débit ;
 - * la téléphonie fixe ;
 - * La télévision et les services de vidéo à la demande.
- Le **Multi-écrans** et un **deuxième décodeur TV**
- L'accès au **e-cloud** de votre Fournisseur d'Accès Internet pour stocker vos données en toute sécurité
- L'accès au **streaming** en qualité Haute Définition qui vous permet de lire des données audio ou vidéo à mesure qu'elles sont diffusées (sans avoir besoin de télécharger préalablement les fichiers)
- L'accès à un réseau **Wifi Performant**
- La **femtocell** qui permet d'améliorer la couverture 3G à la maison